



RETRAITES : ENSEMBLE CONTRE LA REFORME

NI DEPART A 65 OU 64 ANS, NI ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATIONS !

Sans tenir compte de la position unanime des organisations syndicales, le gouvernement envisage :

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salarié-es né-es en 1961 (voir tableau)
- Eventuellement un allongement accéléré de la durée de cotisation

Année de Naissance	Age de départ	Entrée en vigueur
1961	62 ans 4 mois	2023
1962	62 ans 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans 4 mois	2026
1965	63 ans 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans 4 mois	2029
1968	64 ans 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Emmanuel Macron a reporté son annonce de la réforme au 10 janvier prochain. Elle sera à l'ordre du jour du Conseil des Ministres le 23 janvier 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au Printemps et une mise en œuvre à l'été 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait il y a 5 ans un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut).

Dès deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite une personne sur deux ne travaille déjà plus. Alors pourquoi reculer l'âge de départ à la retraite ?

Toutes les organisations syndicales du département (CGT, FO, Cfdt, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites.

Si le gouvernement maintient ce projet, nos organisations syndicales appelleront à la mobilisation avec grèves et manifestations.

Elles appellent toutes et tous : salarié-es, chômeur-ses, retraité-es et jeunes à se tenir prêt-es à agir pour faire échec à cette réforme.

Dès maintenant, ensemble, sur les lieux de travail informons et réunissons-nous pour préparer, discuter et décider de l'action.

MEETING UNITAIRE

LUNDI 16 JANVIER 2023 - 18 h 30

SALLE JEANNE D'ARC AU PUY EN VELAY